

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE LA BATIE-NEUVE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

#### SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, le seize octobre, à 18H30, le Conseil Municipal de LA BATIE-NEUVE, s'est réuni en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire – Joël BONNAFFOUX.

Membres en exercice : 18

Membres absents : 1

Membres présents : 16

Membres ayant donné pouvoir : 1

Date de convocation : 14 octobre 2009

**Présents:** BONNAFFOUX Joël, ACHARD Liliane, BAILLE Juliette, BOISSET Benjamin, BONNET Jean-Pierre, BREARD Jean-Philippe, COLLETTE Paul, DORE Maxime, DUBOS Alain, GOYET Alain, SARRAZIN Sylvie, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine, THOMAS DE JOLY DE CABANOUX Nathalie, VALLANTIN Bernard, ZANNA Philippe.

**Absent ayant donné pouvoir :**

GOYET Alain, ayant donné pouvoir à COLLETTE Paul

**Absent:**

Marie-Noëlle BINET

**A été élue secrétaire de séance :** Mme SARRAZIN Sylvie

Monsieur le Maire remercie les membres présents et débute la séance par la question du PLU. Il informe le Conseil Municipal que, suite à un recours déposé en 2005 par Laurent CEAS et Gérard BOREL, le Tribunal a notifié sa décision en date du 21 septembre dernier : la commune a été déboutée et condamnée à verser 1000 € à chacun des deux plaignants pour frais de procédure.

Joël BONNAFFOUX nous rappelle les faits:

Laurent CEAS et Gérard BOREL avaient souhaité faire passer deux terrains non constructibles en zone constructible. Un refus du Conseil Municipal leur ayant été opposé, ils se sont estimés lésés et ont décidé d'engager une procédure. Un vice de forme (absence de la mention « approuvé à l'unanimité » lors du vote de la délibération) découvert par l'avocate de la partie adverse a conduit à la présente décision du Tribunal.

Il en résulte l'annulation du PLU mis en place depuis 2005 et un retour au POS initial.

Joël BONNAFFOUX propose donc d'engager sans tarder une révision simplifiée du POS, notamment pour 5 projets en cours minimum ( la zone commerciale, le lotissement BLANC, la Petite Prairie, le terrain des Brès et le lotissement des Aubins), afin de pouvoir enclencher les démarches de relance du PLU très rapidement. D'autres projets en cours ou déjà réalisés seront aussi intégrés à cette révision (ex: le collège)

A ce sujet, quelques modifications seront d'ailleurs probablement apportées par rapport à

la « première version ». Quelques membres de la commission urbanisme travailleront en particulier sur ces 5 zones.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Alain DE SANTINI, afin de faire un point sur les finances et permettre de décider des orientations budgétaires à prévoir.

A cet effet, Alain DE SANTINI nous rappelle quelques chiffres relatifs aux principales opérations engagées par la commune :

- La gendarmerie:
  - \* 85 000 € de loyer
  - \* 112 000 € de remboursement
  - \* le bâtiment coûte environ 44 000 €/an à la commune.

Le prix des loyers étant bloqué pendant 9 ans, ils seront révisés ultérieurement.

- Nos charges externes et de personnel sont raisonnables, légèrement au-dessous de la moyenne.
- Mobilisation de la fiscalité possible car les taux se situent au-dessous de la moyenne. Les taxes d'habitations et professionnelles seront révisées à la hausse d'au moins 5% l'année prochaine.
- En 2008, les produits de fonctionnement augmentent de 14% tandis que les charges croissent de 17%.
- Les charges financières représentent 74 €/hab./an contre 49 € au niveau national.

3

- La capacité d'auto financement s'élève à 45 € / hab Au lieu de 204 € qui seraient nécessaires.
- L'endettement de la commune est à son maximum, il convient de réduire absolument les dépenses non indispensables.
- Les travaux réalisés en 2010 se limiteront à ceux pour lesquels la commune a reçu une subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Monsieur le Maire  
Joël BONNAFFOUX

La secrétaire  
Mylène SEIMANDO